

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i) du Plateau de Martainville et sur l'abrogation de la Carte Communale d'Elbeuf-sur-Andelle

Le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (C.C.I.C.V.) a prescrit par arrêté n°U-2020-27 en date du 1^{er} octobre 2020 l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur :

- ✓ **le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i) du Plateau de Martainville** (ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale sur laquelle l'autorité environnementale s'est prononcée, ces documents sont joints au dossier d'enquête)
- ✓ **l'abrogation de la Carte Communale d'Elbeuf-sur-Andelle**

DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2020, 9H00, AU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020, 17H00

À cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Rouen a désigné une commission d'enquête composée de M. Bernard Ringot, ingénieur retraité, en qualité de Président de la commission, de M. François Gestin, directeur retraité et de M. Denis Lebaillif, directeur retraité, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

Le dossier d'enquête publique unique ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par les membres de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public :

- ✓ à la **Communauté de Communes Inter Caux Vexin, pôle de Martainville** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- ✓ à la **mairie de Préaux** aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00
- ✓ **A la mairie de Mesnil Raoul** aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi et mardi de 16h00 à 19h00 et le mercredi de 9h00 à 12h00
- ✓ **A la mairie de Ry** aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le mardi et vendredi de 9h00 à 11h00 et de 16h30 à 18h00, le mercredi et jeudi de 9h00 à 11h00 et le samedi de 10h00 à 12h00
- ✓ **Le dossier d'enquête publique unique est aussi disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (www.intercauxvexin.fr, rubrique "Enquêtes publiques")**.

Dans chacune des 13 mairies, le dossier d'enquête numérique sera consultable sur un poste informatique mis à disposition durant les horaires habituels d'ouverture au public. De plus, un plan papier du zonage communal sera mis à disposition dans les mairies. La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations aux jours et heures suivants :

DATE DE PERMANENCES	HORAIRES	LIEUX
Mercredi 28 octobre 2020	9h – 12h	CCICV – pôle de Martainville
Jeudi 29 octobre 2020	15h – 18h	Mairie de Préaux
Vendredi 30 octobre 2020	9h – 12h	Mairie de Ry
Mardi 3 novembre 2020	15h -18h	CCICV – pôle de Martainville
Lundi 9 novembre 2020	16h – 19h	Salle des Associations de Mesnil Raoul (445 rue du Petit Hamel, 76520, Mesnil-Raoul)
Mardi 10 novembre 2020	16h – 19h	Mairie de Ry
Vendredi 13 novembre 2020	9h – 12h	Mairie de Préaux
Lundi 16 novembre 2020	9h – 12h	CCICV – pôle de Martainville
Mercredi 18 novembre 2020	16h – 19h	Salle des Associations de Mesnil Raoul (445 rue du Petit Hamel, 76520, Mesnil-Raoul)
Samedi 21 novembre 2020	9h – 12h	Mairie de préaux
Lundi 23 novembre 2020	9h – 12h	Salle des Associations de Mesnil Raoul (445 rue du Petit Hamel, 76520, Mesnil-Raoul)
Mercredi 25 novembre 2020	9h – 12h	Mairie de Ry
Vendredi 27 novembre 2020	14h – 17h	CCICV – pôle de Martainville

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées sur les registres papier. Elles pourront également être adressées à la Commission d'enquête par écrit à l'adresse suivante : Communauté de Communes Inter Caux Vexin, pôle de Martainville, 190 Route du Château, 76116, Martainville-Epreville ou par voie dématérialisée via un registre en ligne sécurisé sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Communautaire, organe délibérant de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi du Plateau de Martainville et sur l'abrogation de la Carte Communale d'Elbeuf-sur-Andelle.